

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Renforcer la programmation culturelle de la ville ;
- Offrir aux artistes et aux spectateurs un espace confortable de diffusion du spectacle vivant ;
- Offrir aux associations culturelles un lieu d'accueil pour leurs activités en lien avec le spectacle vivant ;
- Offrir un lieu adapté à l'enseignement artistique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée globale de la phase travaux est estimée à 18 mois (sans prise en compte d'intempéries éventuelles). Elle comprend :

- la préparation du site pour le chantier (décapages, terrassements avec décaissé généralisé et mise à niveau)
- la création de voiries
- la création d'espaces verts (engazonnement, plantation d'arbres...)
- la construction du bâtiment (fondations, gros-oeuvre, isolation, revêtements...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera implanté en entrée de centre-ville jouxtant un parking public permettant de garantir son accès. Le pôle culturel réunira une salle dédiée au spectacle vivant et des espaces destinés aux associations luziennes pour en faire un lieu unique qui puisse rassembler tous les publics dans une synergie culturelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface disponible pour le projet	3450 m ²
Surface totale du pôle culturel	2635 m ² (2129 m ² surface utile)
- Salle de spectacle	946 m ²
- Espace culturel associatif	634 m ²
- Ecole de musique	501 m ²
- Entre-lieux	437 m ²
- Espaces techniques	117 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Saint-Jean-de-Luz (64)
10 Rue de Hirigoyen, quartier Aice
Errota

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 39' 21" 47 Lat. 43° 23' 35" 08

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DREAL Nouvelle-Aquitaine / INPN
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DDTM 64
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DDTM 64 Saint-Jean-de-Luz / Façade Atlantique
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PLU en vigueur / DDTM 64 La commune est concernée par le PPBE deuxième échéance des infrastructures du réseau national des Pyrénées-Atlantiques, approuvé le 2 mai 2017. Le secteur de projet n'est pas concerné par le zonage du PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre total du projet est situé au sein de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Saint-Jean-de-Luz devenue site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SIEAG / SAGE Côtiers Basque / Expertise des milieux naturels

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le Plan de Prévention des Risques Naturels de la Nivelle et de ses affluents arrêté le 26 mars 1997. Le secteur de projet n'est pas concerné par le risque inondation. Ce plan est en cours de révision depuis le 2 décembre 2015. Dans le projet de révision, le secteur n'est pas concerné non plus. Un Plan de Prévention Multi-Risques est en cours d'élaboration par les services de l'État.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Georisques / Basias
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SIEAG
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ARS
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DREAL Nouvelle-Aquitaine / INPN
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DREAL Nouvelle-Aquitaine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PLU en vigueur/ ARS - L'accueil du public sur cette équipement culturel public engendre de fait des prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable. L'eau qui alimente la ville de St Jean de Luz vient de la rivière La Nivelle, à partir d'un pompage situé à St Pée sur Nivelle. Le rendement du réseau d'eau potable est bon : il set de 84 % en 2016. Les autorisations de prélèvements d'eau de l'usine d'Helbarron sont suffisantes pour assurer l'alimentation en eau potable des populations. D'après les contrôles de l'ARS, l'eau distribuée est de bonne qualité en 2016.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment est légèrement encastré dans le terrain qui présente une déclivité. Le projet produira du déblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en contexte urbain (centre ville), sur des secteurs remaniés. Aucun habitat naturel et espèce floristique patrimoniale n'a été identifié. Des arbres remarquables comme le Platane ont été identifiés. Concernant la faune, aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée. Les rares arbres concernés par le projet accueillent des espèces communes. qui pourront aisément se reporter sur les arbres présents à proximité. Le reste du site correspond à des zones remaniées sans intérêt pour la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site éloigné sans connexion.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en contexte urbain (centre ville), sans aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Géorisques / PLU en vigueur
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Géorisques / PLU en vigueur Risque de remontée de nappe : sensibilité faible Aléa Retrait-Gonflement des argiles : risque faible Zone de sismicité 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction d'un équipement public entraine de fait le déplacement de ses usagers. Dans le cas d'un pôle culturel, le trafic est susceptible de se densifier aux heures de début et fin d'évènements culturels. Les incidences du projet vis-à-vis des déplacements et du trafic seront donc ponctuelles. Par ailleurs, le site du projet est situé à proximité de la RD810 et en entrée de centre-ville afin de limiter le trafic en coeur de ville.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'accueil du public est de fait, source de bruit notamment aux heures de début et fin d'évènements culturels. Les incidences du projet vis-à-vis des nuisances sonores seront donc ponctuelles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accueil du public entraîne de fait des effluents domestiques. Le secteur de projet est raccordé au réseau d'assainissement collectif. Les effluents sont envoyés vers la station d'épuration communale "Archilua" puis rejetés à l'océan. La STEP présente une non conformité en équipement liée aux perturbations du traitement par des intrusions d'eau marine dans le réseau. Cette station est exploitée à 83 % de ses capacités nominales de traitement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accueil du public entraîne de fait la production de déchets ménagers. La collecte en centre-ville est réalisée tous les jours sauf le dimanche de mi-septembre à mi-juin et tous les jours en été.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

3.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'abattage des arbres sera réalisé d'octobre à mars afin de limiter l'incidence sur les activités vitales des espèces de biodiversité commune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un contexte déjà urbanisé présentant peu d'enjeux environnementaux. Compte-tenu de la nature des impacts du projet, de sa faible superficie et de la mise en place de mesures en faveur de l'environnement, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint Jean de Luz

le,

26 Avril 2019

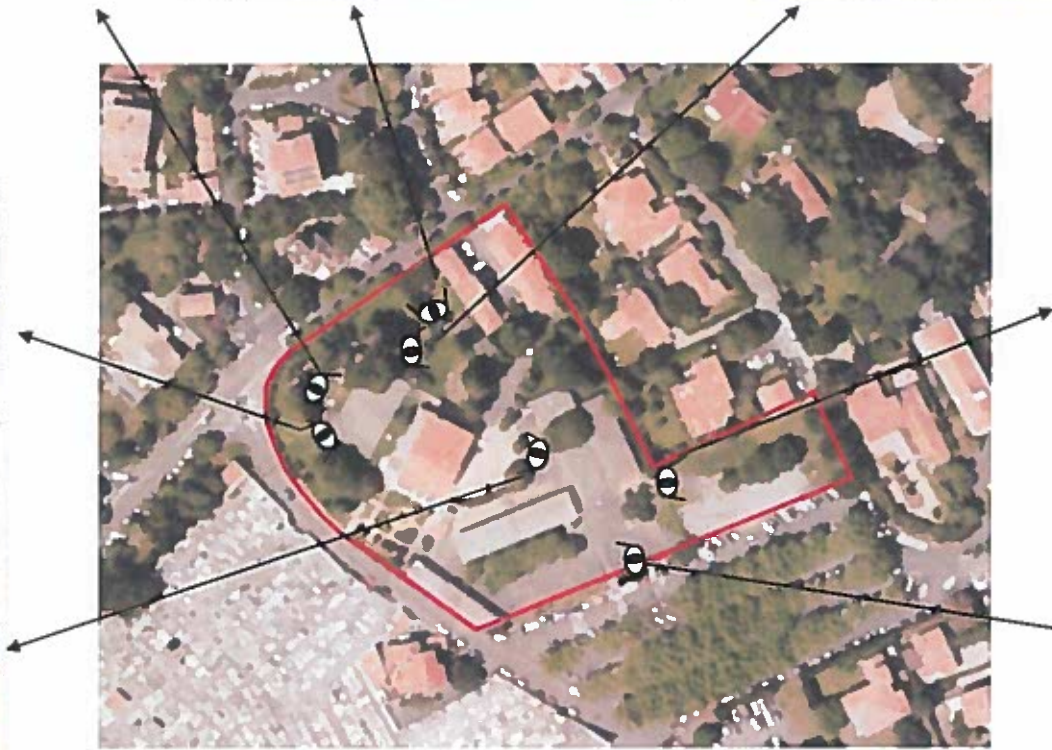
Signature

[Signature]

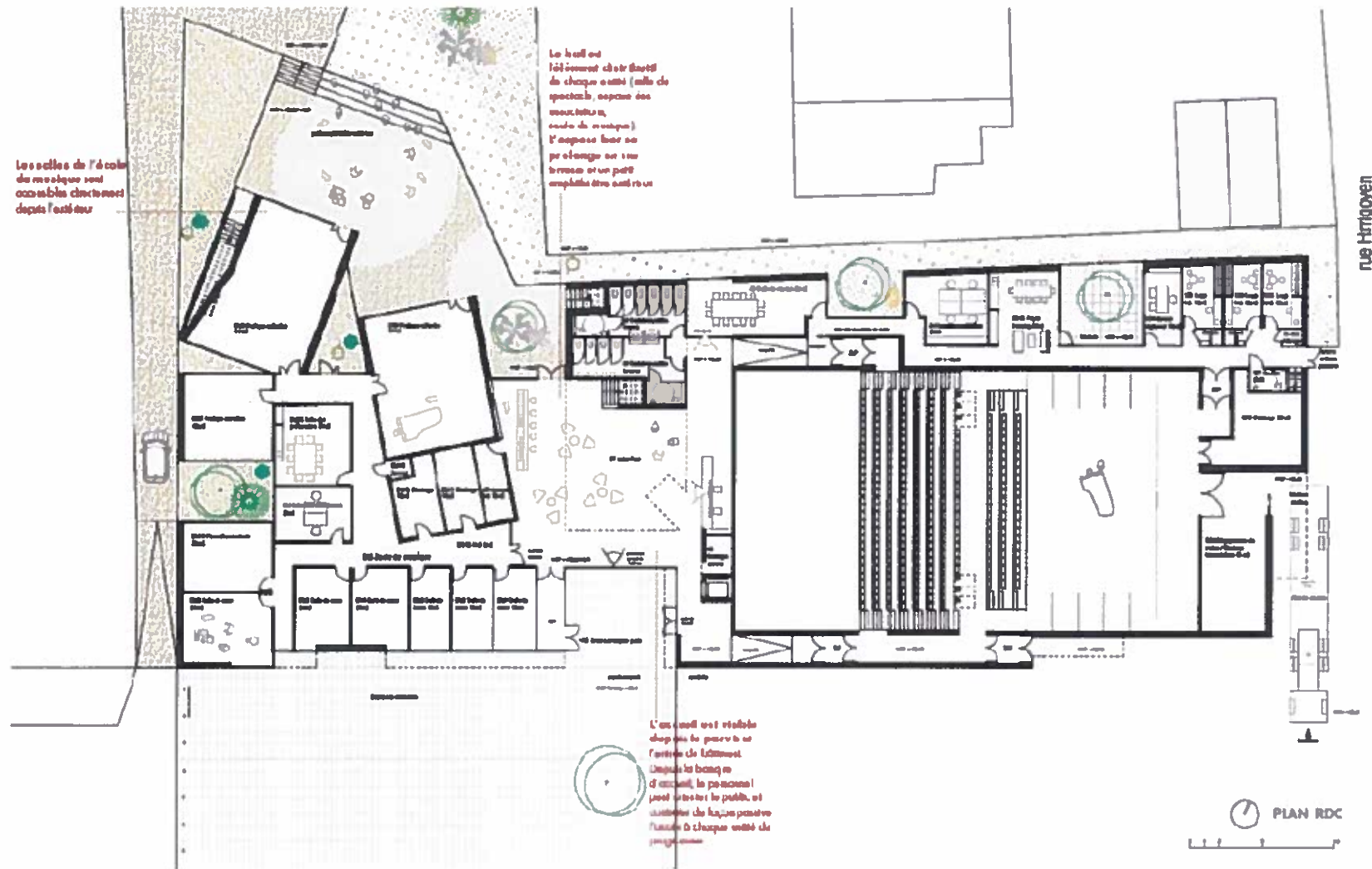


Annexe 2 : Plan de situation





Annexe 4 : Plan du Rez-de-chaussée



Plan du RDC au stade *ESQUISSE* (susceptible d'évolution en phase d'études)

Annexe 5 : Abords du projet



Annexe 6 : Sites Natura 2000



PC 34

NOTE SUR LE STATIONNEMENT

CONSTRUCTION D'UN PÔLE CULTUREL à Saint-Jean-de-Luz (64)

JUILLET 2019

Afin d'évaluer les besoins en places de stationnement pour le projet du pôle culturel, nous avons effectué une estimation de la fréquentation de l'équipement en fonction des effectifs maximums des différents programmes de l'établissement.

Le nombre d'usagés venant en voiture a ensuite été estimé sur la base de ratios issus d'études réalisées sur d'autres équipements culturels du centre ville.

La quantité de stationnements nécessaire est basée sur la notion de foisonnement induit par les fréquences d'utilisation des différents programmes de l'établissement.

1. Évaluation du nombre de places de parking nécessaires à l'activité du pôle culturel

Cette évaluation est faite à partir du calcul des effectifs théoriques maximums de l'équipement qui est établis suivant trois scénarios d'utilisation :

- Ecole de musique, espaces associatifs : ouverts / salle de spectacle : fermée
- Ecole de musique, espaces associatifs : ouverts / salle de spectacle avec tribune dépliée (jauge intermédiaire avec 513 places assises)
- Ecole de musique, espaces associatifs : fermés / salle de spectacle avec tribune repliée (jauge maximum 1155 personnes en position debout).

En configuration de salle en « jauge maximum » les autres activités du pôle ne seront pas en fonctionnement.

EFFECTIFS THÉORIQUES MAXIMUMS / SCÉNARIOS D'UTILISATION																		
Scénarios d'utilisation	Public			Personnel			Total			Public			Personnel			Total		
	Ecole de musique OUVERTE	150	10	160	Ecole de musique OUVERTE	150	10	160	Ecole de musique FERMÉE	0	0	0						
Espaces asso. OUVERTE	102	27	129	Espaces asso. OUVERTS	102	27	129	Espaces asso. FERMÉE	0	0	0							
Salle FERMÉE	0	0	0	Tribune salle DÉPLIÉE (Jauge intermédiaire)*	613	44	657	Tribune salle REPLIÉE (Jauge maximum)**	1255	47	1302							
Effectifs théoriques maximums	289			946			1302											

* En jauge intermédiaire l'effectif de 613 personnes compte 513 personnes pour la salle de spectacle et 100 personnes supplémentaires pour le bar.

** En jauge maximum l'effectif de 1255 personnes compte 1155 personnes pour la salle de spectacle et 100 personnes supplémentaires pour le bar.

Pour chaque scénario d'utilisation de l'équipement, l'effectif maximum reflète le nombre de personnes susceptibles d'accéder à l'équipement au même moment. Le tableau ci-après repartit ce nombre de personnes par moyen de transport suivant les périodes estivale (Juillet / août) et hors estivale (les autres mois de l'année).

CALCUL DU NOMBRE DE PERSONNES VENANT EN VOITURE / SCÉNARIOS						
SCÉNARIOS DE FONCTIONNEMENT	Été			Hors été		
	A pied: 38%	2 roues: 4%	Voiture: 58%	A pied: 31%	2 roues: 5%	Voiture: 64%
Ecole de musique <u>OUVERTE</u> Espaces asso. <u>OUVERTE</u> Salle <u>FERMÉE</u>			289 x 58% 173			289 X 64% 191
Ecole de musique <u>OUVERTE</u> Espaces asso. <u>OUVERTS</u> Tribune salle <u>DÉPLIÉE</u> (Jauge intermédiaire)			946 x 58% 549			946 X 64% 605
Ecole de musique <u>FERMÉE</u> Espaces asso. <u>FERMÉE</u> Tribune salle <u>REPLIÉE</u> (Jauge maximum)			1302 x 58% 755			1302 X 64% 833

Après avoir déterminé le nombre de personne venant en voiture, le tableau ci-dessous estime le nombre maximum de voiture susceptible d'arriver simultanément par type de scénario d'utilisation. Les ratios utilisés sont ceux issus d'une étude de fréquentation effectuée sur un autre équipement culturel de la ville sur une année.

CALCUL DU NOMBRE DE VEHICULES / SCÉNARIOS DE FONCTIONNEMENT						
	Ecole de musique <u>OUVERTE</u> Espaces asso. <u>OUVERTE</u> Salle <u>FERMÉE</u>	Ecole de musique <u>OUVERTE</u> Espaces asso. <u>OUVERTS</u> Tribune salle <u>DÉPLIÉE</u> (Jauge intermédiaire)	Ecole de musique <u>FERMÉE</u> Espaces asso. <u>FERMÉE</u> Tribune salle <u>REPLIÉE</u> (Jauge maximum)			
10% des personnes viennent seul en voiture	173 x 10%	17	549 x 10%	55	755 x 10%	76
43% des personnes viennent à 2 en voiture	173 x 43%/2	37	549 x 43%/2	118	755 x 43%/2	162
22% des personnes viennent à 3 en voiture	173 x 22%/3	13	549 x 22%/3	40	755 x 22%/3	55
19% des personnes viennent à 4 en voiture	173 x 19%/4	8	549 x 19%/4	26	755 x 19%/4	36
Nombre de voiture total en été		75		239		329

	Ecole de musique <u>OUVERTE</u> Espaces asso. <u>OUVERTE</u> Salle <u>FERMÉE</u>	Ecole de musique <u>OUVERTE</u> Espaces asso. <u>OUVERTS</u> Tribune salle <u>DÉPLIÉE</u> (Jauge intermédiaire)	Ecole de musique <u>FERMÉE</u> Espaces asso. <u>FERMÉE</u> Tribune salle <u>REPLIÉE</u> (Jauge maximum)			
10% des personnes viennent seul en voiture	191 x 10%	19	605 x 10%	61	833 x 10%	83
43% des personnes viennent à 2 en voiture	191 x 43%/2	41	605 x 43%/2	130	833 x 43%/2	179
22% des personnes viennent à 3 en voiture	191 x 22%/3	14	605 x 22%/3	44	833 x 22%/3	61
19% des personnes viennent à 4 en voiture	191 x 19%/4	9	605 x 19%/4	29	833 x 19%/4	40
Nombre de voiture total hors été		83		264		363

On constate un besoin en place de stationnement pour le pôle culturel de **363 places** en période d'affluence maximum hors période estivale et un besoin de **329 places** en période estivale.

Cette estimation constitue une fourchette haute dans la mesure où elle ne tient pas compte des arrivages de groupes de personnes en autocar.

2. Évaluation de l'offre de stationnement

Nous avons recensé le nombre de places de stationnement à proximité du pôle culturel. Au total, il existe 441 places à proximité immédiate ou dans un rayon de moins de 500m:

- Parking commissariat : 128 places à proximité immédiate (180 places avant création du pôle culturel et du parvis projeté, soit 70% des places existantes conservées)
- Parking Campos Berri : 170 places à 350m
- Parking du Fronton : 103 places à 380m
- Parking des Saules : 40 places à 500m

D'autres stationnements sont disponibles :

- Parking public souterrain Cœur de ville : 358 places à moins de 10 minutes à pieds
- Parking public souterrain Grande plage : 294 places à moins de 10 minutes à pieds
- Parking des Pyrénées : 150 places à moins de 10 minutes à pieds
- Parking Marañón : 450 places à moins de 13 minutes à pieds

On dénombre donc un total de **802 places de stationnement disponibles à moins de 10 minutes à pieds du pôle culturel.**

3. Rapport entre les besoins en stationnement et l'offre existante disponible.

L'évaluation de l'offre en place de stationnement existante à proximité nous permet de constater que le besoin du pôle culturel en nombre de place peut être absorbé par cette offre existante. De plus, le projet du pôle culturel prévoit dans son emprise la création de 10 nouvelles places à destination de son personnel résident.

A cela s'ajoute l'évolution du contexte et les projets en devenir aux alentours du site qui constitue un potentiel d'augmentation du nombre de places de stationnement disponibles:

-Le projet de l'hôpital Udazkena prévoit la création d'un parking souterrain et de places de stationnement en surface pour environ 60 places destinées au personnel et permettront ainsi de libérer du stationnement sur le parking du commissariat.

-Le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour a été sollicité par la Commune de Saint-Jean-de-Luz pour la création de 2 parcs relais en entrée de Ville : côté Chantaco (proximité immédiate de la piscine de Saint-Jean-de-Luz) et entrée Nord de la Ville. L'étude est actuellement en cours par le Syndicat des mobilités. La mise en place de navettes le soir de spectacles permettrait de garantir un accès confortable à la salle de spectacle.

-Création de « dépose-minutes » : dans le cadre de la réalisation du pôle culturel, des arrêts « dépose-minute » seront mis en œuvre afin de fluidifier la circulation et le stationnement.

-Projet de construction du parking public souterrain Foch : la Commune a lancé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur une concession de travaux et d'exploitation de ce parking qui pourrait voir le jour sous un délai de 2 à 3 ans. Implanté face à la Gare SNCF, ce parking pourrait bénéficier de 6 à 7 niveaux soit environ entre 440 à 500 places publiques. Ce parking sera situé à moins de 15 mn à pieds.

-la proximité immédiate de la RD810 avec la desserte en transports en commun (réseau HégoBus et ligne 816 du réseau départemental).

- un équipement culturel en centre-ville permettant aux utilisateurs de se déplacer à pieds avec facilité.

- une gare SNCF à proximité : 14 mn à pieds permettant de rayonner sur l'ensemble du territoire.

Ci-après, les plans de repérage des parkings à disposition des utilisateurs du pôle culturel avec leur contenance respective en nombre de place.

STATIONNEMENT A PROXIMITE DU POLE CULTUREL

Parking Campos Berri : 170 places – A 350m à pieds

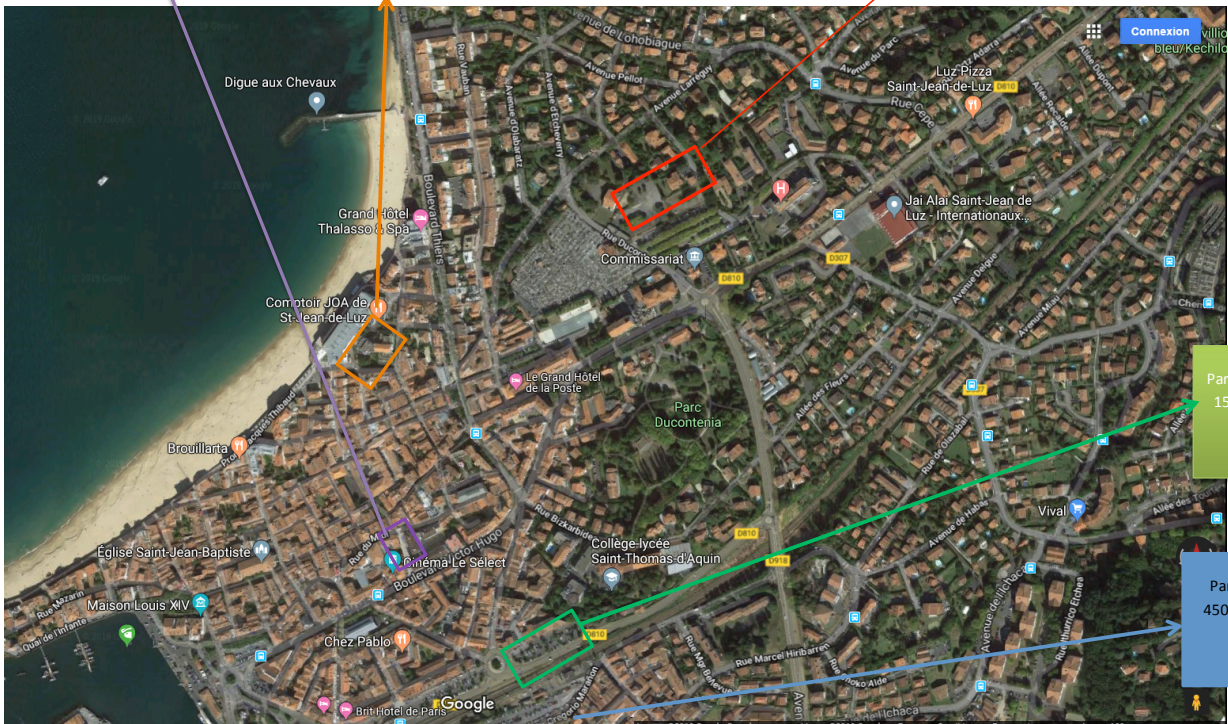


Parking public souterrain Cœur de ville : 358 places – moins de 10mn à pieds

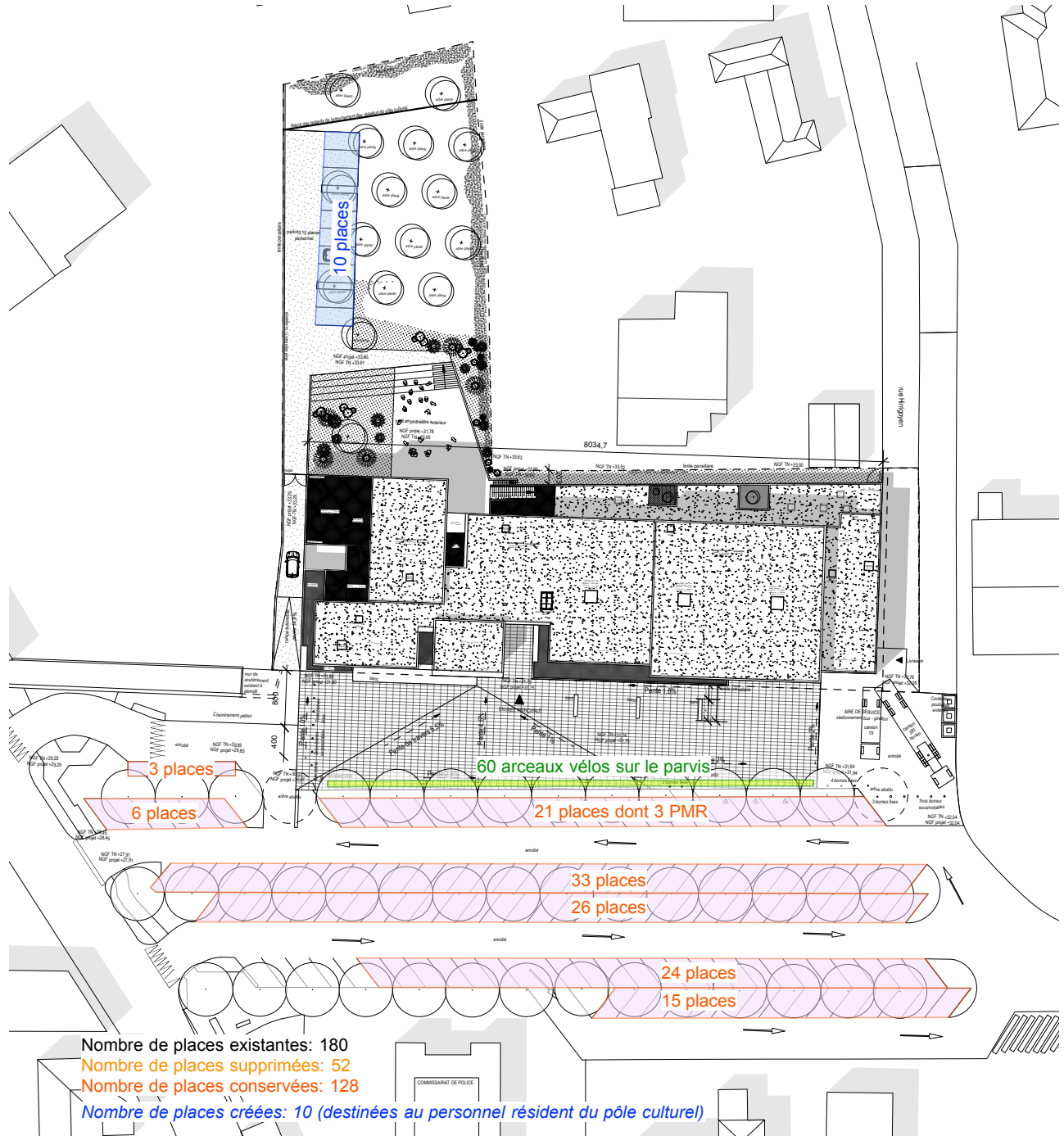
AUTRES STATIONNEMENT DISPONIBLES

Parking public souterrain Grande plage : 294 places – moins de 10mn à pieds

Pôle culturel



Parking commissariat
Décompte des stationnements après création du pôle culturel et de son parvis



L'offre existante, les perspectives d'évolution du contexte et la création des 10 nouvelles places mis en relation avec les besoins du nouvel équipement mettent en exergue un bilan positif en place de stationnement. Ce bilan permet de compenser l'impossibilité de créer les places de stationnement nécessaires sur le site d'intervention.

Agence Dominique Coulon
& Associés architectes